

Les Temps Modernes

janvier 1991, n° 534.

le Théâtre Vollard.

a quitté la Possession pour revenir à Saint-Denis dans un des quartiers proches du Chaudron. Le lieu, une usine désaffectée, a été aménagé avec des crédits de la Ville et du Conseil régional. Un espace est réservé à des musiciens dans le bar ouvert avant et après le spectacle.

Des peintures et des *tags* ornent les murs. Des pancartes sont fixées sur des bidons. Un atelier de couture dans un baraquement, les bureaux (planches sur tréteaux, rayonnages et téléphone, photocopieur) dans un bâtiment à un étage. Des espaces pour construire et peindre des décors, pour répéter. Un lieu dans lequel on ne sent pas de contrainte même si l'on comprend que l'organisation est loin d'être de trop.

Il se conçoit que des habitants des cités, en général exclus aussi des théâtres, y viennent. C'est ce qu'ils font³ et si l'on s'en tient aux évaluations autorisées, plus facilement et en plus grand nombre encore que ceux qui disposent des moyens intellectuels et financiers pour franchir la porte d'un théâtre sans hésitation. Le spectateur a besoin de se sentir à l'aise dans la salle, et non étranger, de surcroît lorsque la reconnaissance sociale lui est refusée.

Tandis que le remarquable spectacle d'Emmanuel Genvrin (texte et mise en scène) *Lepervenche* reprend dans son lieu de création, la Grande Chaloupe, le Théâtre Vollard s'active lui aussi à Jeumon avec une création : *Carrousel*, texte et mise en scène de Pierre-Louis Rivière.

L'Inauguration de Jeumon, première manifestation culturelle après les émeutes, n'a été permise que parce que le Théâtre Vollard a avancé l'argent des travaux et, six mois plus tard, la mairie de Saint-Denis ne lui a toujours pas remboursé les deux millions alloués! Un exemple parmi d'autres : le soir de cette inauguration le maire a annoncé que la commune prendrait en charge la facture d'électricité. Afin de gagner du temps dans la procédure administrative, Emmanuel Genvrin a accepté que le dossier E.D.F. soit au nom de Vollard... en conséquence de quoi la mairie se fait tant tirer la main pour payer, que le théâtre a été privé de courant électrique alors que commençaient les répétitions de *Carrousel*. Entre ce qui se dit, s'écrit et se fait le nombre des variations potentielles est élevé! Une chose est définie un jour (montant de subvention par exemple) et peu après, sans discussion, elle est remise en cause. Ainsi la commune de La Possession ne verse plus rien au Théâtre Vollard depuis son installation à Jeumon.

Le Théâtre Vollard emploie dix permanents et en période de spectacle (par exemple *Lepervenche*) il peut employer vingt-cinq comédiens, faire une cinquantaine de fiches de paye (techniciens et autres). Pour une moyenne de 90 représentations annuelles, il comptabilise 25 000 spectateurs. Soit l'activité d'un centre dramatique régional, statut que sa situation géographique justifierait, néanmoins refusé. Actuellement, suite aux baisses de subventions (ainsi Etat - 10 %, 300 000 par le ministère de la Culture; - 100 % par la commune du Port, celle de La Possession et le Simovir organisme intercommunal) le Théâtre Vollard, malgré une activité riche, touchant également le milieu scolaire, se retrouve avec les caisses à sec! Aucun vice dans le fonctionnement du Théâtre. La situation justifie réflexion et action.